

Caisse-maladie 2013 : le modèle « médecin de famille » a le vent en poupe

Pour leur assurance-maladie, les Suisses choisissent de plus en plus volontiers le modèle « médecin de famille ». C'est ce que démontre une analyse des demandes d'offre effectuées par les utilisateurs du site comparateur bonus.ch.

Pour 2013, la majorité de ces demandes d'offre, soit 63%, correspond au modèle « médecin de famille ». « Ce modèle associe une contrainte perçue comme faible par une bonne partie des assurés à une réduction de primes attrayante », remarque Patrick Ducret, directeur de bonus.ch. En effet, pour les assurés qui consultent déjà leur médecin de famille avant d'entreprendre d'autres démarches, ce modèle permet de réaliser des économies substantielles, jusqu'à 20%, sur leur prime, sans rien changer à leurs habitudes.

Les modèles alternatifs permettent aux assurés d'économiser sur leurs primes de caisse-maladie, pour autant qu'ils acceptent des contraintes relatives aux prestataires auxquels ils font recours ou aux modalités de consultation. Au cours des années, ces modèles ont pris le pas sur le modèle traditionnel dans les comparaisons réalisées sur bonus.ch. Ils correspondent désormais à plus de 83% des offres d'assurance sollicitées. La part de demandes d'offres correspondant au modèle « médecin de famille » a augmenté de 38% en comparaison avec 2011. Ce modèle est populaire aussi bien en Suisse alémanique qu'en Romandie. Il l'est un peu moins au Tessin.

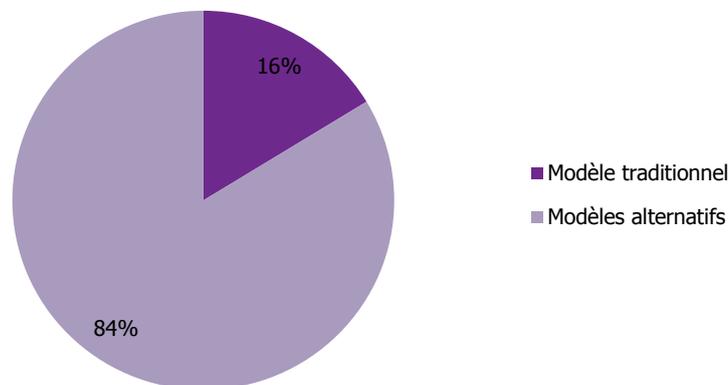
Par contre, l'intérêt pour le modèle HMO, qui impose des consultations auprès d'un cabinet de groupe, et pour le modèle « télémédecine », où l'assuré s'engage à appeler en premier lieu un central téléphonique de conseil médical, semble diminuer quelque peu au cours des deux dernières années. Le modèle HMO est choisi surtout en Suisse alémanique, notamment dans les centres urbains. En Romandie, où les réseaux HMO sont moins présents, l'intérêt pour ce modèle est très mitigé. A l'opposé, le modèle « télémédecine » génère davantage de demandes d'offre en régions rurales ou de montagne.

« Le modèle « médecin de famille » contribue à limiter les frais de la santé générés par des consultations injustifiées de spécialistes, sans effets négatifs sur la perception de la qualité des soins par les assurés. Ceux qui ont déjà un médecin de famille reconnu par la caisse-maladie l'ont bien compris et choisissent ce type d'assurance de plus en plus volontiers », conclut Patrick Ducret.

Modèles alternatifs : de plus en plus acceptés par le public

Malgré le rejet de l'intégration des modèles alternatifs dans le système de santé en votation populaire, leur acceptation auprès du public continue à progresser, comme le démontre l'analyse des demandes d'offre déposées à travers le site comparateur bonus.ch. En effet, en octobre 2012, 84% des demandes d'offre correspondent à un modèle alternatif.

Répartition des demandes d'offre réalisées à travers bonus.ch selon le modèle d'assurance



Rappelons que les modèles alternatifs permettent aux assurés d'économiser sur leurs primes de caisse-maladie, pour autant qu'ils acceptent des contraintes relatives aux prestataires utilisés (médecins, voire pharmacies) ou aux modalités de consultation. Il existe trois grandes familles de modèles alternatifs :

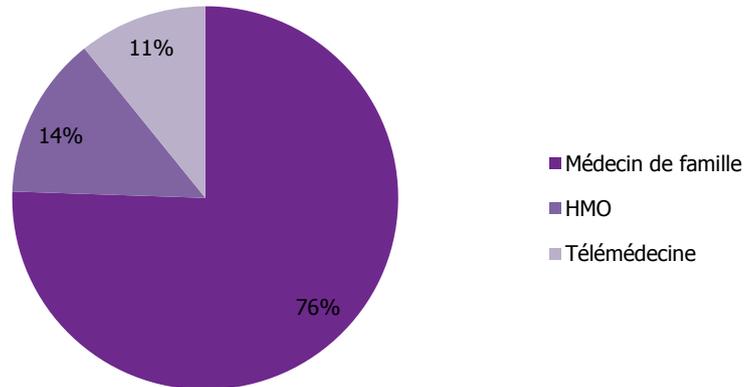
- Le modèle « médecin de famille » : l'assuré s'engage à consulter en premier lieu un médecin de référence inscrit dans le contrat. Celui-ci le dirige ensuite, si nécessaire, vers un spécialiste.
- Le modèle « HMO », qui s'appuie sur un cabinet de groupe réunissant des généralistes, certains spécialistes et thérapeutes. L'assuré s'engage à consulter en premier lieu un médecin de référence appartenant à ce cabinet. Celui-ci le dirige ensuite, si nécessaire, vers un spécialiste choisi au sein du cabinet de groupe. S'il n'y en a pas, le médecin de référence choisit un spécialiste externe.

- Le modèle « télémédecine » : l'assuré s'engage à appeler en premier lieu un centre de conseil médical. Ce dernier le renseigne, lui donne des recommandations sur la conduite à adopter, et le dirige, le cas échéant, vers un médecin, un hôpital ou un thérapeute.

Les médecins de famille ont la cote auprès des assurés

En 2012, dans plus de trois quarts des cas, les demandes d'offre pour les modèles alternatifs concernent le modèle « médecin de famille ».

Modèle alternatif choisi par les demandeurs d'offre

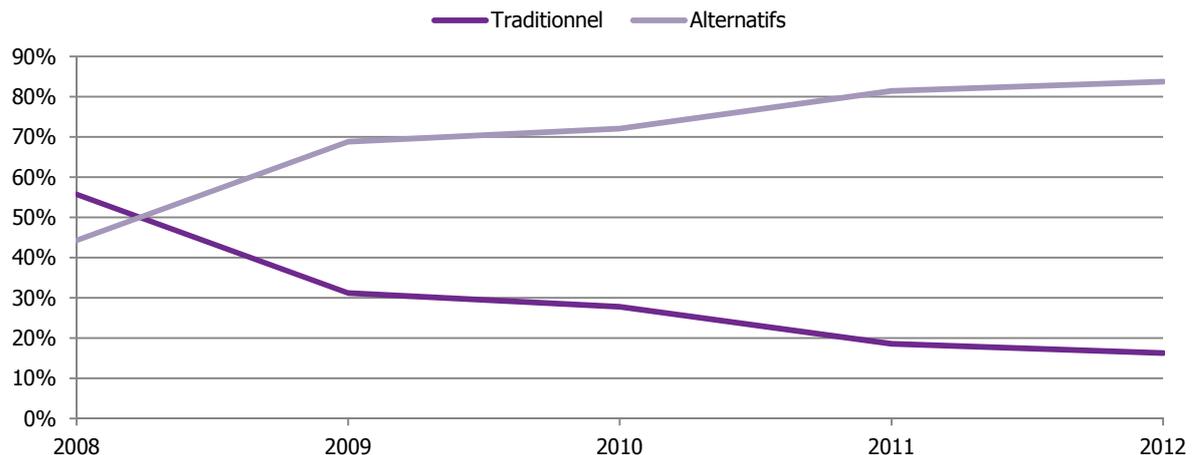


Cette préférence s'explique : en effet, pour les assurés qui consultent déjà leur médecin de famille avant d'entreprendre d'autres démarches, le modèle « médecin de famille » permet de réaliser des économies substantielles (jusqu'à 20%) sur leurs primes sans rien changer à leurs habitudes, pour autant que ce médecin figure sur la liste des praticiens acceptés par la caisse-maladie. Au total, ce sont 63% des offres sollicitées sur bonus.ch qui concernent le modèle « médecin de famille ». On peut en conclure que ce modèle est bien accepté par une large partie des assurés.

Une forte progression depuis 2008

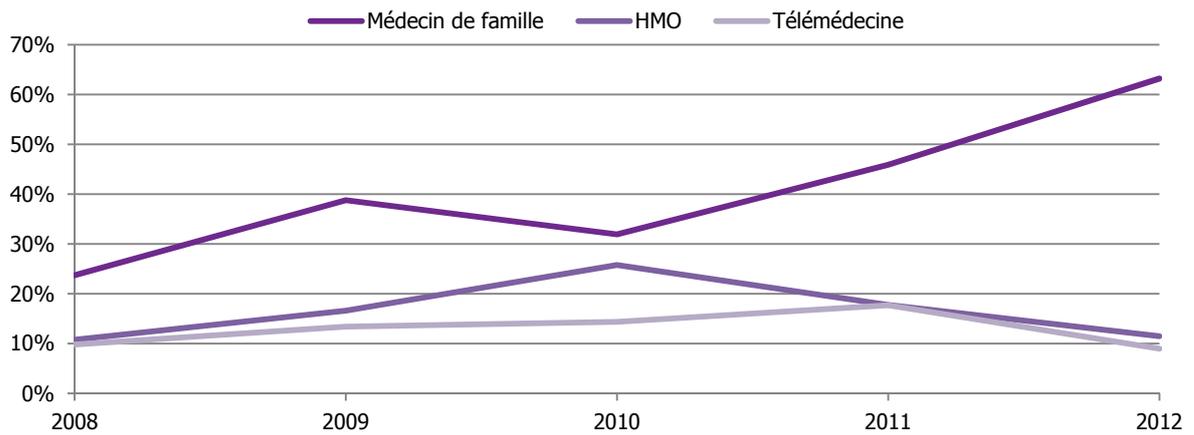
Au cours des années, on constate que les modèles alternatifs ont pris le pas sur le modèle traditionnel. Cependant, en 2011, le pourcentage d'offres correspondant à un des trois modèles alternatifs, 81.5%, était proche de celui de cette année.

Répartition des demandes d'offre entre modèle traditionnel et modèles alternatifs



Il ne faut cependant pas conclure que l'intérêt du public pour les modèles alternatifs stagne. En effet, on observe que le modèle « médecin de famille » a vraiment le vent en poupe. Il semblerait que ce modèle associe une contrainte perçue comme faible par une bonne partie des assurés à une réduction de primes attrayante. Par contre, la popularité du modèle HMO décroît depuis deux ans, après avoir atteint son niveau maximal en 2010, année de forte augmentation de primes. La popularité du modèle « télémédecine » décroît elle aussi cette année.

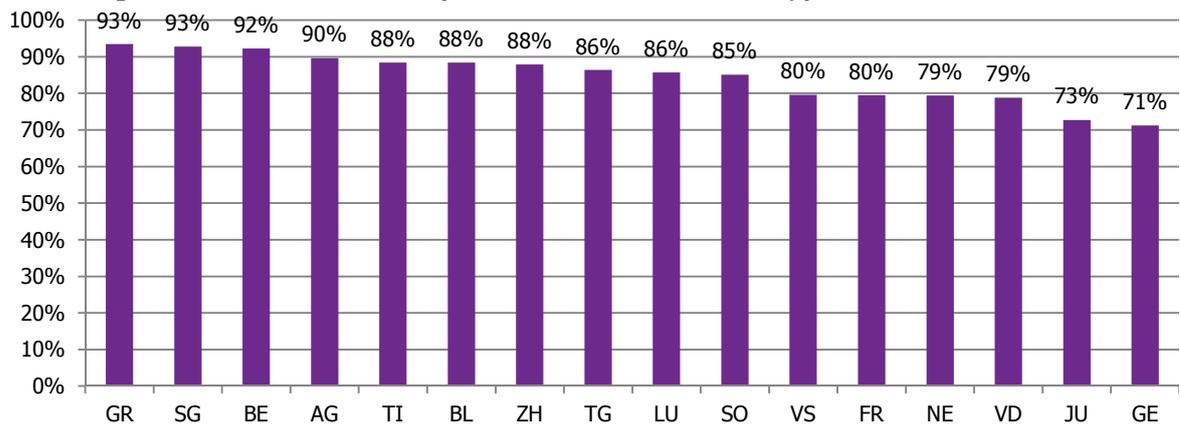
Pourcentage de demandes d'offre correspondant aux divers modèles alternatifs



Un intérêt différencié selon les cantons

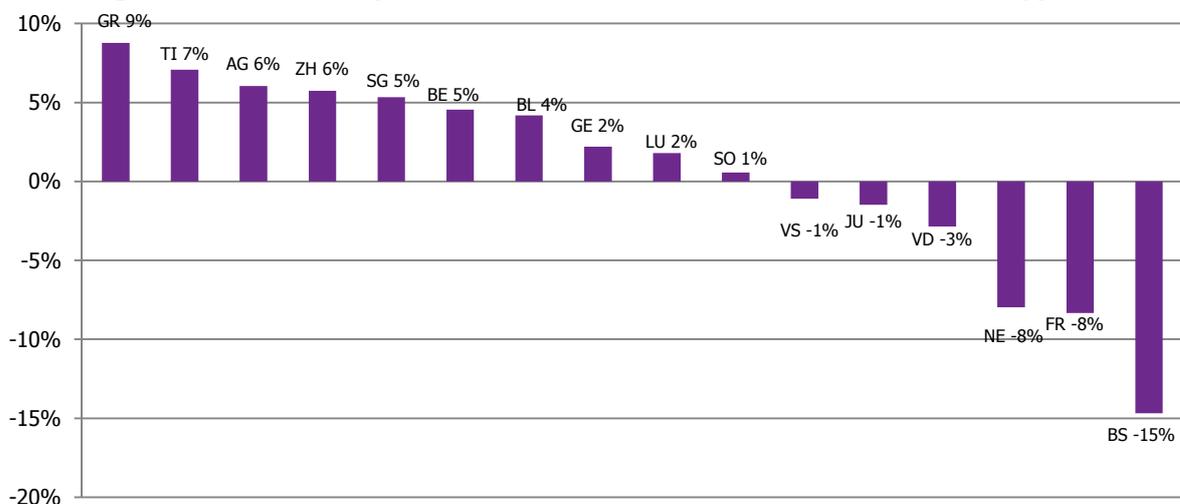
L'intérêt pour les différents modèles d'assurance varie considérablement selon les cantons. C'est en Suisse alémanique que le pourcentage d'offres correspondant aux modèles alternatifs est le plus élevé et presque identique entre les cantons (plus de 85%). Par contre, les cantons où ces modèles ont le moins de succès sont Genève et les cantons latins, mais aussi Bâle-Ville.

Pourcentage de demandes d'offre correspondant aux modèles alternatifs, par canton



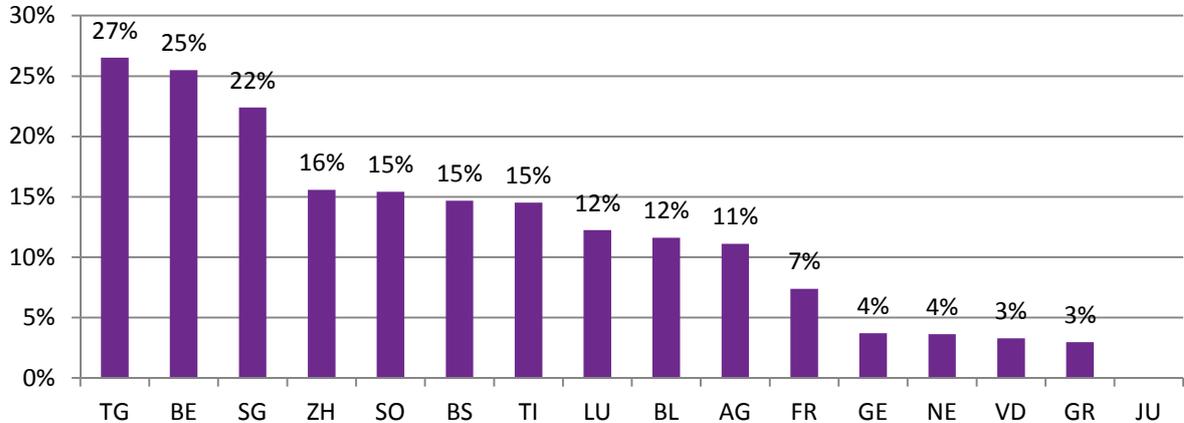
Au fil des ans, l'intérêt pour les modèles alternatifs semble augmenter dans presque tous les cantons alémaniques, alors qu'il diminue dans les cantons romands et à Bâle-Ville.

Pourcentage de demandes d'offre pour des modèles alternatifs : différence entre 2011 et 2012, par canton



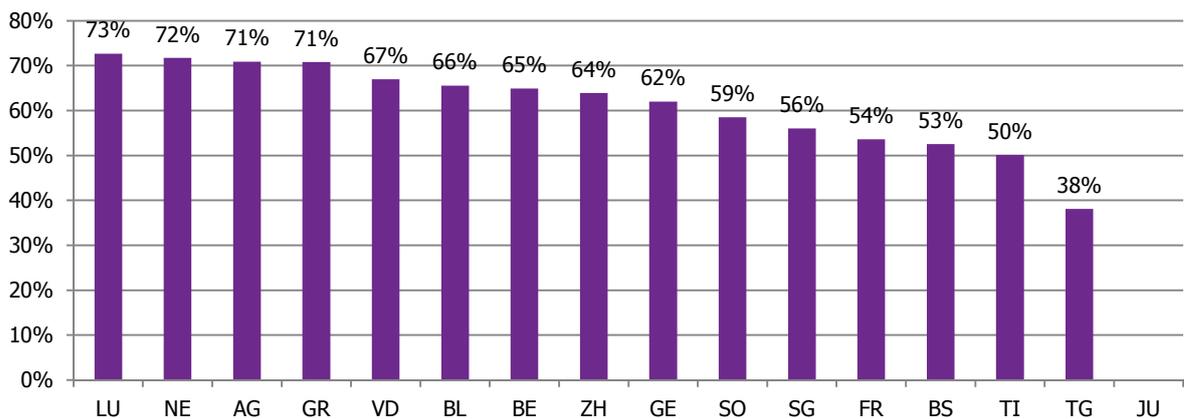
C'est en Suisse alémanique que le modèle HMO est le mieux accepté, et notamment dans des cantons comportant de grands centres urbains. Il a nettement moins de succès en Romandie et dans les Grisons. Il est vrai qu'une bonne partie des assureurs ne propose pas de modèle de ce type hors des grands centres urbains, et notamment dans les trois derniers cantons du graphique ci-dessous. Les centres HMO sont en général plus présents en Suisse alémanique qu'en Romandie.

Pourcentage de demandes d'offres correspondant au modèle HMO, par canton



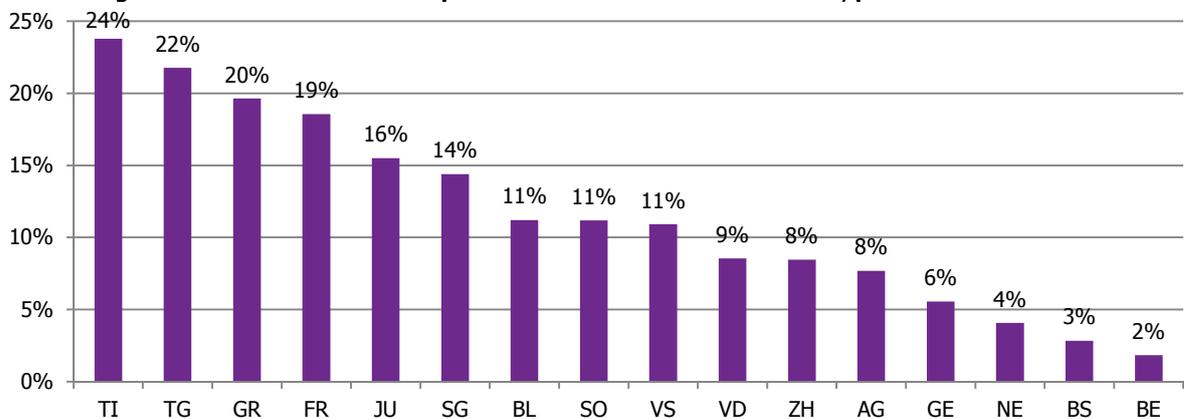
Le modèle « médecin de famille » correspond à plus de 50% des demandes d'offre dans tous les cantons, sauf le Tessin, la Thurgovie et le Jura, où il est le moins accepté. Les cantons où il a le plus de succès sont aussi bien romands qu'alémaniques. On peut imaginer que la popularité de ce modèle dépend du choix des médecins reconnus par les caisses-maladie.

Pourcentage de demandes d'offre correspondant au modèle « médecin de famille », par canton



Finalement, la popularité du modèle « télémedecine » semble être dans une large mesure à l'inverse de celle du modèle « médecin de famille ». C'est au Tessin et en Thurgovie que ce modèle a le plus de succès.

Pourcentage de demandes d'offre correspondant au modèle « télémedecine », par canton



Bien choisir son modèle alternatif

Un modèle alternatif permet de réaliser des économies sur les primes d'assurance. Mais, pour effectuer son choix en connaissance de cause, le prix ne peut pas constituer le seul critère. Si l'on a déjà un médecin de famille, il est essentiel de savoir s'il est reconnu par la caisse-maladie choisie. Sinon, il convient de vérifier si la caisse-maladie en propose un qui soit acceptable pour l'assuré : proximité, disponibilité, perception par les patients... La même remarque concerne le modèle HMO.

Le comparatif des assurances-maladie proposé par le comparateur bonus.ch permet d'accéder à ces informations de manière conviviale, pour tous les assureurs qui acceptent de mettre ces données à la disposition du portail.

Le site d'échange d'expériences okdoc.ch, affilié à bonus.ch, permet de vérifier si le médecin qu'on va choisir est recommandé par ses patients. Ainsi, en facilitant l'accès aux modèles alternatifs, bonus.ch contribue à contenir les frais de la santé, aussi bien au niveau des traitements médicaux que des primes d'assurance.

Rubrique assurance-maladie sur bonus.ch et primes 2013 :

<http://www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primas-maladie.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret@bonus.ch

Lausanne, le 22 novembre 2012